

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire Soixante-huitième session

Salle des Assemblées, Palais des Nations
Genève (Suisse), 2-6 octobre 2017

Note relative à l'organisation de la session

Inscription et disposition des places

- L'inscription pour la session sera close le mardi 26 septembre 2017.
- Il est rappelé aux délégations de confirmer leur participation par écrit, en envoyant une note verbale à hqexcom@unhcr.org, comportant les noms et titres exacts, selon l'ordre hiérarchique, de tous les représentants devant prendre part à la session et indiquant le chef de la délégation. Pour toute question concernant l'inscription des ONG, veuillez vous adresser à interagency@unhcr.org.
- La disposition des places suivra l'ordre adopté à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon l'ordre alphabétique anglais, en commençant par les États membres du Comité exécutif. Le premier siège sera donc occupé par la République tchèque. Les États membres du Comité exécutif disposeront de deux sièges à la table et de deux sièges derrière, tandis qu'il sera attribué aux États observateurs un siège à la table et un siège derrière.
- Les États non membres du Comité exécutif et d'autres observateurs, qui se sont fait enregistrer après le délai du 28 septembre 2017, pourront obtenir une plaque nominative dans la salle auprès des agents de conférence qui leur trouveront des sièges.

Déclarations

- Les déclarations sont faites dans l'une des six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).
- Afin de faciliter le travail des interprètes, les délégations sont priées de fournir à l'avance des exemplaires de leur déclaration aux agents de conférence présents dans la salle. Ces derniers sont assis à proximité du Secrétariat dans la Salle des Assemblées.
- Le HCR a pris des dispositions pour que les déclarations faites lors du débat général soient publiées sur le site Internet de la session à www.unhcr.org/fr/excom2017, sous « Débat général ». Les délégations désireuses de faire publier leurs déclarations sur ce site sont priées de faire parvenir la version électronique, « telle que prononcée », à excomstatements@unhcr.org, en mentionnant en objet « débat général » ainsi que le nom du pays/de l'organisation. Dès qu'elles auront été prononcées, ces déclarations seront publiées aussitôt que possible.
- Cette année, les déclarations effectuées sous le point de l'ordre du jour sur la protection internationale seront également postées sur le site Internet, en suivant la même procédure que celle mentionnée ci-dessus. Les délégations sont priées de faire parvenir la version électronique, « telle que prononcée », à excomstatements@unhcr.org en mentionnant en objet « protection internationale » ainsi que le nom du pays/de l'organisation.

Prise de parole

- Une liste formelle des orateurs sera proposée uniquement pour le débat général, qui devrait débiter peu après 15 heures le lundi 2 octobre 2017. Pour tous les autres points de l'ordre du jour, les délégations sont priées de lever leurs plaques nominatives quand elles souhaitent s'exprimer ; ainsi, le Secrétariat mettra en place une liste informelle. Un État/une organisation souhaitant faire une déclaration au nom d'un groupe d'États ou d'un groupe d'organisations,

est prié, d'en informer personnellement le secrétariat, bien à l'avance, en précisant le point de l'ordre du jour en question.

- Il est rappelé aux délégations que le débat ne sera pas ouvert lors du Segment spécial sur le Cadre d'action global pour les réfugiés. En revanche, les délégations auront la possibilité d'inclure leurs commentaires sur le Segment spécial lors de leur prise de parole au titre du débat général.
- Les orateurs sont priés de limiter leurs interventions à 5 minutes ou moins. Un État/une organisation qui parle au nom d'un groupe d'États ou d'un groupe d'organisations disposera de 7 minutes. Ce temps peut être réduit, en fonction du nombre d'orateurs inscrits et du calcul du temps disponible. Tout changement à ce sujet sera porté à la connaissance des délégations.
- La liste des orateurs pour le débat général a été ouverte le 4 septembre 2017.
- La demande de temps de parole se fait par courriel adressé à hqexcom@unhcr.org, mentionnant « Liste des orateurs » en objet, et indiquant le nom, le titre et le rang exacts de l'orateur.
- L'inscription à la liste des orateurs sera close le mardi 26 septembre 2017. La liste sera publiée le jeudi 28 septembre 2017 à la fermeture des bureaux.
- Une fois la liste publiée le 28 septembre 2017, toute délégation qui solliciterait un temps de parole serait placée en fin de liste.
- Toute délégation qui désire se retirer de la liste des orateurs le fait personnellement le jour de la réunion. Dans ce cas, il sera demandé à l'orateur ou à son(sa) représentant(e) de rayer son nom de la liste et d'y apposer ses initiales.
- Un État/une organisation peut échanger de place sur la liste avec un autre État/une autre organisation. Les deux parties doivent ensemble prendre attache avec le Secrétariat pour apposer leurs initiales aux endroits de la liste affectés par le changement.
- Dans le cas où l'orateur initialement confirmé par écrit venait à changer, le Secrétariat devra en être informé en personne, bien à l'avance, l'ordre de passage des orateurs étant susceptible d'en être affecté.
- Si une délégation ayant raté son temps de parole se rapproche du Secrétariat pour se réinscrire, elle sera placée en fin de liste.

Médias lors de la réunion

- L'ouverture de la session, le segment spécial, le débat général ainsi que le point de l'ordre du jour sur la protection internationale seront retransmis en direct sur le site Internet de la session (www.unhcr.org/fr/excom2017).
- Les délégations qui souhaiteraient obtenir la vidéo de leurs déclarations lors du débat général sont priées d'en faire la demande par écrit à hqstudio@unhcr.org. Les demandes seront prises en compte en fonction de leur ordre de réception.
- Aucun vidéophotographe ni photographe ne sera admis dans la Salle des Assemblées, et la sécurité veillera au respect strict de cette règle.
- L'accès pour les médias sera restreint après le débat général, excepté lors de la clôture de la session (point 15 de l'ordre du jour), durant laquelle le Haut Commissaire et le Président du Comité exécutif feront quelques remarques.
- Prenez part à la conversation en ligne et suivez la réunion annuelle du Comité exécutif du HCR sur les réseaux sociaux :
 - * Hashtag principal - #WithRefugees
 - * Suivez-nous sur notre compte Twitter : [@Refugees](https://twitter.com/Refugees)
 - Facebook : www.facebook.com/unhcr
 - YouTube : www.youtube.com/unhcr

Le 7 septembre 2017